

BULLETIN DE LA FEDERATION DU VAL D'OISE DE LA LIBRE PENSEE

Maison de Quartier des Touleuses - 20 pl des Touleuses 95000 Cergy

**N° 2 (nouvelle série)
novembre 2013**



retrouvez d'autres informations sur www.fnlp.fr
et sur <http://librepensee95.free.fr>
pour tout contact : librepensee95@free.fr

**Bulletin d'adhésion et de réadhésion à
télécharger sur <http://librepensee95.free.fr>**

**REHABILITATION COLLECTIVE DES FUSILLES
POUR L'EXEMPLE
DE LA GUERRE DE 14-18**

LUNDI 11 NOVEMBRE 2013

14h

**RASSEMBLEMENT PACIFISTE
CIMETIERE DE PONTOISE
AU PIED DE LA STATUE DU SOUVENIR FRANCAIS
SYMBOLISANT LA PAIX**

15H

**REUNION DEBAT
MAISONS DES ASSOCIATIONS
Place du Petit Martroy
PONTOISE**

"PEUT-ON PARLER DE GUERRE HUMANITAIRE ?"

POUR LA REHABILITATION DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA GUERRE DE 1914-1918

Retenez la date du 11 novembre.

Cette année est véritablement décisive dans notre action pour que justice soit rendue aux Fusillés pour l'exemple par leur réhabilitation collective. Après nos différentes entrevues avec le Président de la République et le Ministre des Anciens Combattants, nous avons le sentiment que les choses avancent positivement. Bien entendu, ce n'est pas au goût de tout le monde, aussi des pressions s'exercent pour empêcher cette réhabilitation collective.



Nous devons donc nous mobiliser au maximum avec tous ceux qui partagent notre combat, citoyens, militants, associations pour contrebalancer cette pression néfaste et réactionnaire.

**LE 11 NOVEMBRE A PONTOISE
ET DANS TOUTE LA FRANCE
RASSEMBLEMENTS PACIFISTES
POUR LA REHABILITATION DES
FUSILLES POUR L'EXEMPLE**

DECLARATION COMMUNE
des Unions Régionales Ile-de-France
des syndicats de la CGT et de la CGT-FO

Nous exigeons la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple !

Le 11 novembre, date anniversaire de l'armistice de la Guerre de 1914-1918 approche. L'année prochaine, il y aura 100 ans que commençait la Première Guerre Mondiale.

Des millions de travailleurs, d'artisans, de paysans ont été mobilisés pour aller sur le front. La classe ouvrière a été saignée à blanc par cette guerre. On compte un million et demi de morts, des millions de blessés, dont certains en ont porté les stigmates toutes leurs vies.

Ces travailleurs, artisans, paysans ont payé le prix fort pour cette guerre. Pas un village, pas une commune, où les monuments aux morts n'égrènent la longue litanie de leurs noms, pas une famille qui n'ait été touchée.

Ils étaient ouvriers, fonctionnaires, instituteurs. Beaucoup d'entre eux étaient syndiqués. Arrachés à leurs familles, celles-ci ne subsistaient que difficilement.

0 0 0

Dès le début de la guerre, l'incompétence des généraux et de l'Etat-major a conduit à des centaines de milliers de morts pour rien. L'armée française reculait sur tous les fronts. Il fallait un coupable, le Grand Quartier Général des Armées l'a désigné : les soldats.

Et la répression s'abattit lourdement sur ces travailleurs, artisans, paysans. En quatre ans de conflit, 195 000 soldats dont 35 000 officiers eurent affaire à la justice militaire. Mais pas un seul géné-

ral ne répondit de ses actes qui coûtèrent la vie de tant d'hommes.

Parmi ces hommes, dans la barbarie la plus totale, 6 000 furent traduits devant les Conseils de guerre d'exception, 2 400 furent condamnés à mort, 650 furent fusillés pour l'exemple devant les troupes rassemblées pour assister à cet assassinat collectif.

Parmi ces hommes, parce qu'il fallait désigner des « meneurs », il y a eu des syndiqués et des mi-



litants, victimes toutes désignées pour l'Etat-major.

Parmi ces hommes, Henri Prebost et Félix Baudy, militant du syndicat des maçons de la Creuse, connus pour leur engagement syndical. Ils furent fusillés pour l'exemple en 1915.

Par une action incessante, leurs camarades, révoltés par tant d'injustice, n'eurent de cesse d'exiger leur réhabilitation. Ils furent réhabilités, tous les deux, en 1934.

Parmi ces hommes, 650 furent fusillés pour l'exemple, une cinquantaine fut réhabilitée entre les deux Guerres mondiales. Il en reste 600, avec leurs familles, qui attendent réparation.

Par fidélité et pour le respect de

la dignité de la classe ouvrière dans son ensemble, il est temps, en 2013, que justice soit enfin rendue pour les Fusillés pour l'exemple et pour leurs familles.

0 0 0

Les Unions Régionales Ile-de-France des syndicats de la CGT-FO et de la CGT, au nom et en mémoire de tous nos camarades de la CGT qui ont subi ces injustices et cette barbarie, s'adressent solennellement au Président de la République :

***Monsieur le Président
de la République,
Vous devez pronon-
cer la réhabilitation
collective
des Fusillés
pour l'exemple !***



Monsieur le Président, vous en avez le pouvoir, réparez une injustice vieille de près d'un siècle : Réhabilitez collectivement les 650 fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918 !

23 conseils généraux, 3 conseils régionaux . De très nombreux Conseils municipaux ont pris position pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918.

Autour du 11 novembre, chaque année, depuis près de 20 ans se tiennent un nombre croissant de rassemblements devant les monuments pacifistes ou les lieux de mémoire, qui voient des milliers de partisans de la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple se réunir.

La réhabilitation doit être collective, donc publique, et prise par une déclaration politique venant du Président de la République.

La réhabilitation ne saurait être juridique :

- car elle serait alors au cas par cas et ne déboucherait éventuel-

lement que dans des années et pas pour tous les Fusillés pour l'exemple.

- car plus de 20% des dossiers des Conseils de guerre ont été détruits.



- car il n'y a plus aucun témoin de ces actes.

- car les dossiers qui restent ont tous été constitués à charge par les fusilleurs.

Comment dès lors pourrait passer une justice sereine et impartiale ?

La réhabilitation doit être collective :

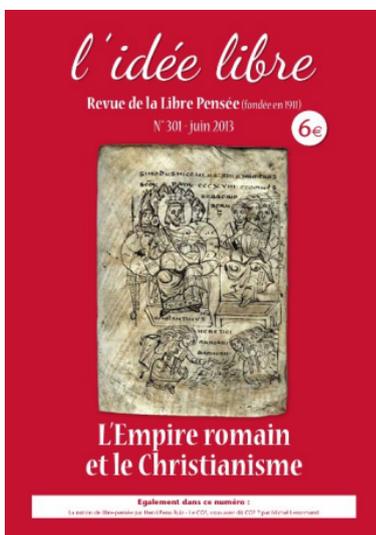
- car il est impossible de différencier les cas des fusillés.

- car il faut appliquer le principe qu'il vaut mieux un coupable en liberté qu'un innocent condamné.

- car les soldats exécutés ont été fusillés collectivement par des pelotons d'exécution et devant les troupes rassemblées.

- car ces assassinats par la France ont été faits pour terroriser la conscience collective des troupes sur le front.

La République doit rendre hommage aux 650 Fusillés pour l'exemple par tout moyen qu'elle déciderait, pour que leur mémoire soit honorée et perdue dans l'histoire de notre pays.



Toujours disponible
Idée Libre n°301 :
L'empire romain et le
christianisme
6€

a commander
à la LP95
librepensee95@free.fr

Pour ne
manquer aucun
numéro,
abonnez-vous !
18€,
(4 numéros)
abonnement
2 ans
33€

contactez la LP95

Le
15 Décembre 2013
paraîtra
L'Idée Libre n°303
Dossier :
"La Montée
vers la guerre
de 1914"
au Sommaire :
Les années terribles -
Le Haut
Commandement - la
Guerre russo-japonaise
- les guerres
balkaniques -
syndicalisme et guerre
- on croit mourir pour
la patrie...

contactez la LP95

Peut-on parler de guerre humanitaire ?

Venez participer à la réunion-débat du 11 novembre avec la Libre Pensée.

Quelques remarques pour ouvrir le débat.

En politique internationale, l'idée d'ingérence humanitaire est apparue durant la Guerre du Biafra (1967-1970). Le conflit a entraîné une épouvantable famine, largement couverte par les médias occidentaux mais totalement ignorée par les chefs d'États et de gouvernement au nom de la neutralité et de la non-ingérence.

Cette situation a entraîné la création d'ONG comme Médecins sans frontières qui défendent l'idée que certaines situations sanitaires exceptionnelles peuvent justifier à titre extraordinaire la remise en cause de la souveraineté des États. Le concept a été théorisé à la fin des années 1980, notamment par le professeur de droit Mario Bettati et l'homme politique Bernard Kouchner, un des fondateurs de "Médecins sans frontières".

En fait, ce n'est pas un concept nouveau

En Chine antique, il y a quatre mille ans.... Dans les récits de cette époque, on retrouve par exemple dans les interventions de

T'ang contre Kie ou de Ou Wa contre Cheou, la volonté de protéger un peuple voisin contre un tyran exerçant une "cruelle oppression". Et l'on retrouve toutes les étapes de l'intervention : la dénonciation des exactions, l'indignation, la demande des peuples d'être secourus, la motivation des troupes intervenantes, etc. Et la volonté hégémonique, car les princes chinois ne cachent pas qu'il y a aussi un intérêt à intervenir.

En 1625, dans son ouvrage *De iure belli ac pacis*, Hugo Grotius avait abordé la possibilité d'intervenir dans le cas où un tyran commettrait des actes abominables.

Au XIXe siècle, on évoque « l'intervention d'humanité ». Les Européens désignent ainsi leurs actions pour aller, officiellement, sauver les

chrétiens vivants en Turquie, mais officieusement, pour déstabiliser le Sultan de Turquie, Abdülhamid II. Au nom de cette « intervention d'humanité », des « atrocités » sont rapportées.

Les défenseurs de l'ingérence humanitaire la justifient principalement au nom d'une morale de l'urgence : « on ne laisse pas les gens mourir ». Elle puise son fondement dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Pour eux, une ingérence n'est donc légitime que lorsqu'elle est motivée par une violation massive des droits de l'homme et



qu'elle est encadrée par une instance supranationale, typiquement le conseil de sécurité des Nations unies.

Entre 1988 et 1991, l'ONU vote trois résolutions destinées à secourir les victimes du tremblement de terre en Arménie, les populations kurdes d'Irak, les ressortissants de l'ex-Yougoslavie menacés par la « purification ethnique ». Bien que, depuis décembre 1988, la notion d'ingérence humanitaire soit reconnue par le droit international, certains pensent qu'elle devrait rester dans la sphère des valeurs strictement morales. Cette notion est en effet totalement contraire aux fondements du droit international qui dispose qu'un État n'est lié par une règle de droit que s'il l'a acceptée en ratifiant un traité ou en adhérant à une règle préexistante.

Dans la pratique, les actions d'ingérence humanitaire sont toujours réalisées par des contingents nationaux, ce qui peut impliquer deux situations relativement différentes :

Quelques définitions...

Le droit d'ingérence, terme créé par le philosophe Jean-François Revel en 1979, est la reconnaissance du droit qu'ont une ou plusieurs nations de violer la souveraineté nationale d'un autre État, dans le cadre d'un mandat accordé par l'autorité supranationale. Dans la pratique, au nom de l'urgence humanitaire, il n'est pas rare que le mandat soit fourni rétroactivement ;

ainsi l'intervention de la France en Côte d'Ivoire s'est faite initialement sans mandat de l'ONU (cet exemple est critiquable car la France est intervenue dans le cadre des accords de défense qui la lient à la Côte d'Ivoire).

Le devoir d'ingérence est l'obligation qui est faite à tout État de veiller à faire respecter le droit humanitaire international. Refusant ainsi aux États membres de l'ONU tout « droit à l'indifférence », cette obligation n'ouvre

toutefois aucun droit à l'action de force unilatérale. Elle doit plutôt être comprise comme une obligation de vigilance et d'alerte à l'encontre de telle ou telle exaction qu'un gouvernement serait amené à connaître

Dans les faits, une mission d'ingérence est contraire aux objectifs fondamentaux de l'ONU (quoi qu'on pense de cet organisme par ailleurs) : Respect de la souveraineté des États et maintien de la paix : l'article 2.7 de la Charte des Nations unies dispose : « Aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ».

En tous temps et sur tous les continents, bien avant l'existence des Nations-Unies, des considérations

idéologiques de toutes sortes ont servi à justifier des opérations à caractère impérialiste ou hégémonique. L'humanitaire ne servirait-il que de prétexte à une volonté impérialiste ? Il est d'ailleurs peu vraisemblable qu'un État quel qu'il soit puisse s'engager sans contrepartie économique ni objectif politique dans une intervention coûteuse et éventuellement risquée.

L'ingérence est toujours le fait de pays industrialisés occidentaux, puissamment armés, contre les pays du Sud. On risque peu de voir l'armée libanaise intervenir en Irlande ou au Pays basque... De plus, les interventions ou en général lieu dans des pays riches en minerais ou en pétrole... un hasard ?

Et les ONG ?

Souvent les interventions des pays industriels occidentaux ont lieu après une campagne internationale orchestrée par des Organisations non gouvernementales. L'humanitaire peut

être prétexte, voire appui à la guerre. Toutes les interventions militaires internationales sous autorité de l'ONU, en Bosnie, en Somalie, au Rwanda, en Haïti, au Timor, en Sierra Leone..., se sont couvertes du label humanitaire. Juste avant la guerre contre l'Afghanistan, le secrétaire d'État américain Colin Powell déclarait, en octobre 2001 : « J'entends réellement m'assurer que nous avons les meilleures relations avec les ONG, qui sont un véritable multiplicateur de forces pour nous, une part si importante de notre équipe de combat. » De fait, ces organisations ne sont-elles pas chargées d'« humaniser » la guerre en la rendant acceptable aux yeux du grand public qui les voit se précipiter au devant des victimes ? « C'est pendant que l'on bombarde que se déploie l'action des secours et toute la communication des armées peut évidemment être dirigée en ce sens. » Un spécialiste de la question n'hésite pas à parler de « service après-vente »

(Marc-Antoine Pérouse de Montclos, L'Aide humanitaire, aide à la guerre ?) !

Des génocides au nom des forces du bien

L'opération "Turquoise" menée par la France au Rwanda en 1994, toujours au nom de l'humanitaire, après le génocide des Tutsis auquel elle a largement contribué, voilà ce qu'en pensent les prêtres catholiques - on ne saurait ainsi nous accuser de parti pris! - rescapés de cette tragédie humaine : « *Les responsables du génocide sont les soldats et les partis politiques du MRND et de la CDR, à tous les échelons, mais plus particulièrement aux échelons supérieurs, appuyés par la France qui a entraîné leurs milices. C'est pourquoi nous considérons que l'intervention soi-disant humanitaire de la France est une entreprise cynique* »

Un débat qui promet donc d'être riche...

